

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1311

4 juin 2013

### SOMMAIRE

|                                                   |       |                                            |       |
|---------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------|-------|
| A.E.R.O. S.A. ....                                | 62925 | Laume S.à r.l. ....                        | 62914 |
| AESF Smashing S.à r.l. ....                       | 62928 | Lily (Lux) NM Sàrl ....                    | 62901 |
| Al Chem (Luxembourg) Holding S.à r.l.<br>.....    | 62917 | Magritt S.A. ....                          | 62901 |
| Calcipar S.A. ....                                | 62885 | Miniloan S.A. ....                         | 62913 |
| Capunited Holdings S.à r.l. ....                  | 62885 | Miniloan S.A. ....                         | 62912 |
| Chi-Square S.à r.l. ....                          | 62883 | Miro Holding S.à r.l. ....                 | 62913 |
| Egis Investment Partners SCA SICAR ...            | 62882 | MP & Silva Holding S.A. ....               | 62912 |
| European Commercial Industrial Compa-<br>ny ....  | 62883 | Os Techtrade S.à r.l. ....                 | 62902 |
| Finimmo Property 1 S.A. ....                      | 62923 | Oxbow Luxembourg S.à r.l. ....             | 62901 |
| Finimmo Property 1 S.A. ....                      | 62924 | Pecci S.à r.l. ....                        | 62915 |
| Flagstone Finance S.A. ....                       | 62916 | Pénélope 75 S.C.I. ....                    | 62902 |
| Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl ....                | 62883 | Perfect Body Luxembourg S.à r.l. ....      | 62914 |
| Fläkt Woods VS S.à r.l. ....                      | 62924 | Platines Holding SPF S.à r.l. ....         | 62914 |
| Foreveryoung Parent S.à r.l. ....                 | 62894 | Polaris Capital Management S.à r.l. ....   | 62883 |
| FPM Funds ....                                    | 62894 | Primphoto S.à.r.l. ....                    | 62926 |
| Gaz d'Orient S.A. ....                            | 62900 | Profutur S.A. ....                         | 62924 |
| GFT-Service S.A. ....                             | 62916 | Scevro Holding Sàrl ....                   | 62902 |
| G H Consulting Luxembourg ....                    | 62894 | S-Esther SCI ....                          | 62882 |
| Hexagon Deal S.à r.l. ....                        | 62924 | Starline Shipping (Luxembourg) S.à r.l. .. | 62903 |
| JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l. ...         | 62900 | Timex Holding S.A. ....                    | 62882 |
| K&B International Project Management<br>S.A. .... | 62900 | Underwriting Capital I SICAV - SIF ....    | 62916 |
| Language & Knowhow ....                           | 62913 | Univest II ....                            | 62885 |
| Laturne S.A. ....                                 | 62901 | Univest III ....                           | 62882 |
|                                                   |       | Yum! Franchise de Mexico ....              | 62915 |
|                                                   |       | Zhelezniak Investments S.à r.l. ....       | 62915 |

**S-Esther SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 3.862.

En date du 2 janvier 2013, une cession de parts a eue lieu dans la Société Civile Immobilière «S'ESTHER SCI» et la détention des parts sociales entre les nouveaux propriétaires se présente ainsi:

|                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1) MEDICI Sàrl, 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette . . . . .  | 98 parts  |
| 2) MARCELNA SCI, 15, rue de l'Alzette, L-4011 Esch/Alzette . . . . . | 2 parts   |
| Total . . . . .                                                      | 100 parts |

Esch/Alzette, le 14 mars 2013.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013049594/15.

(130060576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Univest III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte d'UNIVEST III*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013049509/11.

(130060566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Timex Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 101.781.

Il résulte d'une décision du gérant prise en date du 20 mars 2013 que la convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl (anciennement STENHAM GESTINOR AUDIT S.à r.l.), 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75 908 et la société TIMEX HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 101 781 a été dénoncée avec effet immédiat.

Le siège social de la société TIMEX HOLDING S.A. fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Référence de publication: 2013049495/14.

(130060269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Egis Investment Partners SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.294.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 15 avril 2013:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049792/14.

(130060584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**European Commercial Industrial Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 29.324.

Il est signalé que l'adresse de M. Gaetan DECLAYE, gérant et associé de EUROPEAN COMMERCIAL INDUSTRIAL COMPANY S.à r.l., est dorénavant 220, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049823/10.

(130061310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.984.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Fabian Sires, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049839/15.

(130060625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Polaris Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Chi-Square S.à r.l.).**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.873.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Polaris Investment S.A., a Société Anonyme, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register in Luxembourg under section B number 99.179, here represented by Barbara Giardini, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 2<sup>nd</sup> April 2013,

the said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Chi-Square S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 11, rue Beatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the trade and companies' register in Luxembourg under section B number 152.873., incorporated on 4 May 2010 for an unlimited duration pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 18 May 2010, number 1036 (the "Company").

Such appearing party has required the officiating notary to enact the following:

- that a notarial deed with respect to the Company was enacted by the undersigned notary on 25 February 2013.

- that pursuant to a clerical error the name of the Company was changed into "Polaris S.à r.l." although its correct name is "Polaris Capital Management S.à r.l.". Therefore all the references to the Company should be replaced by the reference to "Polaris Capital Management S.à r.l." in the articles of association of the Company and the first resolution of the notarial deed dated 25 February 2013 should read as follows:

"The general meeting resolves to change the name of the Company from "Chi-Square S.à r.l." to "Polaris Capital Management S.à r.l."

As a consequence, Article 1 of the articles of association will read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Polaris Capital Management S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of asso-

ciation (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law")."

- that any other provision of the said notarial deed dated 25 February 2013 remains in force.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Polaris Investment S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.179,

ici représentée par Barbara Giardini, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 02 avril 2013.

La procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de Chi-Square S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11, Rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.873, constituée le 4 mai 2010 pour une durée illimitée conformément à l'acte notarié passé par le notaire Jean Seckler résidant à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 mai 2010, sous le numéro 1036 (ci-après la «Société»).

La comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'un acte relatif à la Société a été reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 2013.

- que par suite d'une erreur, la dénomination sociale de la Société a été changée en «Polaris S.à r.l.», alors que sa dénomination sociale correcte est «Polaris Capital Management S.à r.l.». Par conséquent toutes les références à la Société doivent être remplacées par «Polaris Capital Management S.à r.l.» dans les statuts de la Société et la première résolution de l'acte notarié passé le 25 février 2013 doit se lire comme suit:

«L'assemblée générale décide de changer le nom de la Société de «Chi-Square S.à r.l.» en «Polaris Capital Management S.à r. l.»

Par conséquent, l'Article 1 des statuts se lit comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est établi par le présent acte une société à responsabilité limitée sous le nom de «Polaris Capital Management S.à r.l.» (la «Société»), qui sera gouverné par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois en vigueur et plus particulièrement la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).»

- que toutes les autres dispositions figurant audit acte notarié du 25 février 2013, demeurent inchangées.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate à la demande de la personne comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivie d'une version française; à la demande de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. GIARDINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15441. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013045996/83.

(130056407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**Univest II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 117.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le compte d'UNIVEST II*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013049507/11.

(130060057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Calcipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 22.611.

- L'adresse de Monsieur Dominique COLLINET, Administrateur de la Société, est désormais la suivante:  
13 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

- L'adresse de Monsieur Jacques-Bernard DE JONGH, Administrateur de la Société, est désormais la suivante:  
6 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013049719/15.

(130061262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Capunited Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 11, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 176.576.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March,  
Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Nicolas Bravard, a managing director, French citizen, having its adress at 3, Chemin des Sarments, 1295, Tanay, Switzerland,

here represented by Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, avocat, professionally residing at 18 - 20 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Capunited Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, and in particular the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), and these articles of incorporation (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events

have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of direct or indirect participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, entities or enterprises active in the financial sector in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by one hundred fifty (150) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. If the Company is managed by several managers, they for the Board composed of at least two (2) A managers (the Class A Managers) and two (2) B managers (the Class B Managers). If the Company is managed by a sole manager he shall have the powers bestowed by the Articles to the Board. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

## 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

## 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers has been delegated.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### **Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

#### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company or any increase of a shareholder's commitment in the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 13. Commissaire - Réviseurs d'entreprises agréé.**

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more supervisory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several approved statutory auditor(s), when so required by law.

13.3 The shareholders appoint the supervisory auditor, if any and approved statutory auditor, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires and the réviseurs d'entreprises agréé may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Nicolas Bravard, represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the shares issued hereby.

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Mr. Bertrand Levaux, managing director, born on 7 November 1967 in Lubumbashi (Congo), residing professionally at 11, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg is appointed as manager of the Company for an indefinite period;
2. The registered office of the Company is set at 11, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars,

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Nicolas Bravard, dirigeant de sociétés, citoyen français, ayant son domicile au 3, Chemin des Sarments, 1295, Tanay, Suisse,

représentée par Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, avocat, demeurant professionnellement à 18 - 20 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Capunited Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations directe ou indirecte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés, entités ou entreprises active dans le secteur financier sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000.-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent (EUR 100,-) par parts sociales, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il peut être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.4. La Société peut racheter ses parts sociales à condition qu'elle ait suffisamment de réserves distribuables à cet effet, où si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si la Société est gérée par plusieurs gérants, il forme le Conseil composé d'au moins deux (2) gérants A (les Gérants A) et de deux (2) gérants B (les Gérants B). Si la Société est gérée par un gérant unique il aura les pouvoirs conférés par les Statuts au Conseil. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés au(x) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans l'avis de convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **8.3. Représentation**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du Gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Responsabilités des gérants.**

9.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris conformément aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associés**

#### **Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### **10.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation de ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions collectives à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 11. Associé unique.**

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 13. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés.**

13.1. Si le nombre des associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle des opérations de la Société est effectué par un ou plusieurs commissaire(s), lesquels ne doivent pas nécessairement être des associés.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nomment les commissaires, s'il y a lieu et les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'eux.

## **VII. Dispositions générales**

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Paiement*

Nicolas Bravard, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à toutes les parts sociales émises.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

### *Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. M. Bertrand Levaux, managing director, né le 7 novembre 1967 à Lubumbashi (Congo), demeurant professionnellement à 11, rue Jean Engling, L1466 Luxembourg est nommé en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 11, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-B. BEAUVOIR-PLANSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15421814. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048473/465.

(130059435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Foreveryoung Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 144.726.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Thierry TRIBOULOT.

Référence de publication: 2013049866/10.

(130060541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**FPM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 80.070.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2013*

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg S.à.r.l., geschäftsansässig in 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2013 zu ernennen.

DWS Investment SA.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2013049869/14.

(130061233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**G H Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6834 Biwer, 22, Kiirfechstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 176.565.

**STATUTS**

In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-ninth of March.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is appeared:

Mr Ciaran MC KAY, private employee, born in Dublin (Ireland) on 29 May 1963, residing in L-6834 Biwer, 22 Kiirfechstrooss.

Such appearing party has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which incorporates and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the provision of macro-and micro economic consulting services including business management as well as all complementary services.

The Company has furthermore as purpose domiciliation activities including the provision of all services in the broadest sense, such as assistance with the study, promotion, constitution, development, reorganisation, management and domiciliation of all business entities, organisations, corporations and foundations.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all commercial, industrial and financial operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of "G H Consulting Luxembourg" to abridge "GHC".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Biwer.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

## **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred shares (100) shares with a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the one hundred (100) shares are subscribed by the sole shareholder Mr Ciaran MC Kay, prenamed and fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

62897

### Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-6834 Biwer, 22 Kiirfechstrooss.
2. Is elect as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr Ciaran MC KAY, private employee, born in Dublin (Ireland) on 29 May 1963, residing in L-6834 Biwer, 22 Kiirfechstrooss.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the above appearing party, said party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Ciaran MC KAY, employé privé, né à Dublin (Irlande) le 29 mai 1963, demeurant à L-6834 Biwer, 22 Kiirfechstross.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prestation, à titre professionnel, de services de consultation en matière macro- et microéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La Société a également pour objet l'activité de domiciliaire des sociétés, ainsi que la prestation de tous services au sens large découlant de cette activité, telles que l'assistance relative à l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion et la domiciliation de toutes entreprises, organisations, sociétés et fondations.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de "G H Consulting Luxembourg" en abrégé «GHC».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Biwer.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidencepro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Ciaran MC Kay, prénommé et entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique représentant ensemble l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au L-6834 Biwer, 22 Kiirfechstrooss.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Ciaran MC KAY, employé privé, né à Dublin (Irlande) le 29 mai 1963, demeurant à L-6834 Biwer, 22 Kiirfechstross.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. MC KAY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2013. LAC/2013 / 15663. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048614/281.

(130059235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Gaz d'Orient S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 161.639.

La Convention de Domiciliation conclue entre la Société Anonyme GAZ D'ORIENT S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Anonyme Société Européenne de Banque, Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 18 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013049881/14.

(130060741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**K&B International Project Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.052.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises à l'unanimité par les administrateurs, lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> avril 2013 que:

*Résolution unique*

Le siège social est transféré de 42 Rue de Clausen à L-1342 Luxembourg vers 84 Grand-Rue à L-1660 Luxembourg.  
Cette résolution mise aux voix, est adoptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour la société

Arcadia Gestion SA

Référence de publication: 2013049962/17.

(130060756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.672.

**EXTRAIT**

En date du 17 avril 2013, l'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Kees-Jan Avis en tant que gérant A de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013;
- Jacques de Patoul, né à Luxembourg, le 10 janvier 1980, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant A de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 2 novembre 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelén, gérant A;
- Jacques de Patoul, gérant A;
- Ana Capella Gomez-Acebo, gérant B.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013049961/20.

(130060794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Magritt S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 132.563.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 avril 2013*

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

MAGRITT S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013050026/17.

(130060718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Laturne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.010.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 avril 2013*

1. La démission de Madame Séverine Desnos avec effet au 11 avril 2013.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 12 avril 2013.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013049995/15.

(130061436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Lily (Lux) NM Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.717.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy FRIEDMAN DULMAN, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> floor, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57<sup>th</sup> Street, 48<sup>th</sup> Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049980/15.

(130060771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Oxbow Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.084.

EXTRAIT

- Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société tenues en date du 03 avril 2013 que:

1. la démission de Monsieur Richard CALLAHAN de ses fonctions de Gérant A a été acceptée.

Cette démission prend effet à partir du 11 mars 2013

2. Monsieur Michael Francis MC AULIFFE gérant de société né le 06 juin 1963, USA résidant à 230 Palmetto Lane West Palm Beach FL 33405 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommé aux fonctions de gérant A de la Société pour une durée illimitée

- Le conseil de gérance est désormais constitué de cinq gérants comme suit:

*1. Gérants de catégorie A:*

- i. Monsieur David Eric Paul JOHNSON,
- ii. Monsieur Patrick Sjoerd BRUNING,
- iii. Monsieur William PARMELEE,
- iv. Monsieur Michael Francis MC AULIFFE

*2. Gérant de catégorie B:*

- i. Maître Charles DURO;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050073/24.

(130060595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Os Techtrade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.965.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé signée en date du 12 avril 2013 que:

- Monsieur Walter WEILER, demeurant au 26, avenue Thierry, F-92410 Ville d'Avray, a été révoqué avec effet immédiat de sa fonction de gérant.

- Monsieur Horst K. Pemp, Kahlenbergerstrasse 59, A-1190 Vienne, a été nommé en tant que nouveau gérant unique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

De plus, il a été constaté que l'associé unique OS TECHTRADE, a modifié sa dénomination en OS TECHTRADE LTD..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

\*

Référence de publication: 2013050081/15.

(130061351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Pénélope 75 S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1309 Luxembourg, 79, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg E 4.565.

Il est à noter que

Monsieur André Paul-Charles Marc, associé de la Société, et

Madame Michèle Glesener, associé et gérant unique de la Société

sont désormais domiciliés au 79, rue Charles TV à L-1309 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pénélope 75 S.C.I.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013050082/15.

(130061149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Scevc Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.839.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 8 avril 2013*

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission Mr. Eric Lechat de sa fonction de Gérant de type B de la Société, avec effet au 8 avril 2013;

- de nommer Mme Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975, à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de type B de la Société avec effet au 8 avril 2013, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013050160/17.

(130060544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

### **Starline Shipping (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 176.430.

## **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March,

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Starline Maritime Co., a corporation incorporated under the laws of the Republic of Marshall Islands, having its registered office at P.O. Box 1405, Majuro, Iles Marshall, registered with the Marshall Island Registrar of Corporations under number 55500, hereby represented by Olivier Sciales, Lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

## **ARTICLES OF INCORPORATION**

### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

#### **Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Starline Shipping (Luxembourg) S.a r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or

form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital and Shares

### Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) represented by 200 (two hundred) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III. - Management

### Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the «Managers», each a «Manager»). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»), composed of one or several class A Manager(s) and one or several class B Managers. Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.

8.2 The Managers shall be appointed and designated as class A Manager or class B Manager by a resolution of the general meeting of Shareholders taken by simple majority of the votes, or of the Sole Shareholder (as the case may be).

8.3 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.4 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

### Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by (i) the individual signature of any class A or B manager for all matters not exceeding the equivalent of EUR 20,000, (ii) the joint signature of two class A managers and one class B manager for all matters exceeding the equivalent of EUR 20,000 or (iii) the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

#### **Art. 11. Delegation and Agent of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

#### **Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst the class A Managers (the «Chairman»). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented, including at least one class A manager. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Art. 13. Liabilities of the managers.**

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

### **Chapter IV. - General Meeting of shareholders**

#### **Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.**

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

## **Chapter V. - Financial year, Distribution of profits**

### **Art. 15. Financial year.**

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, subject to the transitory provisions for the first financial year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 16. Distribution of profits.**

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## **Chapter VI. - Dissolution, Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and the present Articles of Incorporation, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## **Chapter VII. - Applicable law**

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Starline Maritime Co. . . . . 200 Shares

All the Shares have been fully paid up, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

#### *Transitory provision*

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred ten euros (EUR 910,-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollar) is valued at EUR 15,633.50 (fifteen thousand six hundred thirty-three euro fifty cents).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of Shareholders, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period:

##### *Class A Managers:*

- Thomas Hutton Wood, born on 5 October 1971 in Virginia (U.S.A.), residing professionally at 25 West 45<sup>th</sup> Street, Ste 1205, New York, NY 10036, USA; and

- Themistoklis Kalapotharakos, born on 31 January 1976 in Athens (Greece), residing professionally at Remi Maritime Corp., Kantharou 1 & Akti Miaouli 75, Piraeus, 18537 Greece.

##### *Class B Managers:*

- Myriam Francq, born on 25 December 1953 in Eupen (Belgium), residing at 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ismael Mota De Almeida, born on 9 August 1990 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 57, avenue de Luxembourg, L-4950 Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de mars,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

##### *A comparu:*

Starline Maritime Co., une société constituée sous les lois de la République des Iles Marshall, ayant son siège social au P.O. Box 1405, Majuro, Iles Marshall, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Marshall sous le numéro 55500, représentée par Olivier Sciales, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé, qui, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'«Associé Unique»,

Laquelle partie comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### **STATUTS**

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Nom.**

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Starline Shipping (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (Associé Unique) ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de toute nature et sous toute forme et émettre, sous forme de placements privés, des obligations, des titres ou tout autre instrument de dette similaire.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital, Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américains (20.000,-USD) représenté par deux cent (200) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (100,- USD) chacune (les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intermédiaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre III. - Gérance.**

#### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les «Gérants», chacun un «Gérant»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), composé d'un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B. Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.

8.2 Les Gérants sont nommés et désignés en tant que Gérant de catégorie A ou Gérant de catégorie B par une résolution de l'assemblée générale des Associés prise à la majorité simple des votes, ou par l'Associé Unique, selon le cas.

8.3 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.4 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par (i) la signature individuelle de tout Gérant de catégorie A ou B pour toute transaction n'excédant pas l'équivalent de 20.000 EUR, (ii) la signature conjointe de deux (2) Gérants de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B pour toute transaction supérieure à l'équivalent de 20.000 EUR ou (iii) la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

#### **Art. 11. Délégation et Agent du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi les Gérants de catégorie A (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de catégorie A. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

#### **Art. 13. Responsabilité des gérants.**

13.1 Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créateur et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'assemblée générale des associés / Votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux. Toutes les Parts Sociales confèrent les droits de vote équivalents.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant plus de la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 15. Année sociale.**

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sous réserve des dispositions transitoires applicables à la première année sociale.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 16. Répartition des bénéfices.**

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

## **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 18. Loi applicable.** La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et Paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Starline Maritime Co. . . . . 200 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (20.000,- USD), correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent dix euros (EUR 910,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 20.000,- (vingt mille US dollars) est évalué à la somme de EUR 15.633,50 (quinze mille six cent trente-trois euros cinquante cents).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de catégorie A:*

- Thomas Hutton Wood, né le 5 octobre 1971 en Virginie (U.S.A), ayant son adresse professionnelle au 25 West 45<sup>th</sup> Street, Ste 1205, New York, NY 10036, USA; et
- Themistoklis Kalapotharakos, né le 31 janvier 1976 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle à Remi Maritime Corp., Kantharou 1 & Akti Miaouli 75, Piraeus, 18537, Grèce.

#### *Gérants de catégorie B:*

- Myriam Francq, née le 25 Décembre 1953 à Eupen (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Ismael Mota De Almeida, né le 9 August 1990 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 57, avenue de Luxembourg, L-4950 Bascharage, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: SCIALES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 14893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013046409/493.

(130056374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

**MP & Silva Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 169.214.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 12 avril 2013 que:

- Monsieur Marco AULETTA, Chief Executive Officer, né le 20 juillet 1970 à Milan (Italie), demeurant à 98000 Monaco, 13 Boulevard Princesse Charlotte

- Monsieur Georges GREDT, Employé privé, né le 12 août 1966 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

sont nommés en tant qu'Administrateurs de la Société pour un mandat d'une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Max GALOWICH, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Jean-Paul FRANK, Administrateur

- Monsieur Steve KIEFFER, Administrateur

- Monsieur Georges GREDT, Administrateur

- Monsieur Riccardo SILVA, Administrateur

- Monsieur Andrea RADRIZZANI, Administrateur

- Monsieur Marco AULETTA, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013050050/28.

(130061144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Miniloan S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 121.763.

En date du 16 avril 2013, la société à responsabilité YES EUROPE a, en sa qualité de domiciliataire, dénoncé le siège social de la société anonyme MINILOAN S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 121763 jusqu'alors domiciliée au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050044/10.

(130061516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Language & Knowhow, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.142.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2013*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix:

de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013, le siège social de L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 2 vers L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 59.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 avril 2013.

Pour LANGUAGE & KNOWHOW

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013049991/16.

(130060538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Miniloan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.763.

—  
Monsieur Jean-Luc JOURDAN informe le public avoir démissionné avec effet immédiat en date du 16 avril 2013 de ses fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration de la société anonyme MINILOAN S.A., ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121763

Monsieur Jean-Marie BONDIOLI informe le public avoir démissionné avec effet immédiat en date du 16 avril 2013 de ses fonctions d'administrateur de la société anonyme MINILOAN S.A., ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121763

Madame Madeleine SIMEON informe le public avoir démissionné avec effet immédiat en date du 16 avril 2013 de ses fonctions d'administrateur de la société anonyme MINILOAN S.A., ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121763

La société anonyme SVIF S.A. informe le public avoir démissionné avec effet immédiat en date du 16 avril 2013 de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme MINILOAN S.A., ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121763.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050043/22.

(130061212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 118.646.

- - Constituée suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à L-Junglinster, en date du 10 août 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1942 du 17 octobre 2006.

L'associé unique a pris en date du 8 avril 2013 les résolutions suivantes:

- Transfert du siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Madame Géraldine SCHMIT et Monsieur Sanjeev JEWOOTAH, tous deux avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de leurs mandats de gérants, avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Denis BRETTNACHER, tous deux avec adresse professionnelle au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, aux postes de gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

62914

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour la société MIRO HOLDING S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013050046/20.

(130061235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Laume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 155.824.

—  
**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 avril 2013 a appelé aux fonctions de gérant, Monsieur Gérald JOB, né à Verviers (Belgique), le 12 juin 1981, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013049998/12.

(130061408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Platines Holding SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.452.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société le 21 mars 2013*

Il résulte des résolutions que:

- La démission de Madame Sylvie ABTAL-COLA avec effet au 18 juillet 2012 en tant que gérant unique a été acceptée;
- Maître Alex SCHMITT, avec adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2012 pour une durée indéterminée.

*Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique le 21 mars 2013*

Il résulte des résolutions que le siège social de la Société a été transféré au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg avec effet au 18 juillet 2012.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013050121/20.

(130060523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Perfect Body Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 167.666.

—  
**1<sup>ère</sup> Résolution**

L'assemblée réunie le 11 avril 2013 à 15h00 au siège de la société, décide à l'unanimité de nommer Madame Fatima AMRANI, employée, née le 20 novembre 1967 à Algrange (France), de nationalité française, demeurant à L-8245 MAMER 51 rue de la Libération, pour une durée indéterminée au poste de gérante administrative,

**2<sup>ème</sup> Résolution**

L'assemblée réunie le 11 avril 2013 à 15h00 au siège de la société, constate que, suite à la cession de parts sociales du 11.04.2013 à 14h00, le capital social de la société Perfect Body Luxembourg Sàrl., RC B 167666, est détenu comme suit;

Alex Hoffmann, né le 9 mars 1952 à Ettelbruck (Luxembourg),  
demeurant à L-2353 Luxembourg, 44 rue des Prunelles . . . . . 51 parts sociales  
Fatima Amrani, née le 20 novembre 1967 à Algrange (France)  
demeurant à L-8245 Mamer, 51 rue de la Libération . . . . . 29 parts sociales  
Madida Irène Ajala Lopes, née le 4 février 1973 à Amambai (Brésil),  
demeurant à L-1549 Luxembourg, 6 rue des Frênes . . . . . 20 parts sociales  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Alex Hoffmann / Madame Fatima Amrani / Madame Marilda Irène Ajala Lopes

*Les associés*

Les membres du bureau

Alex Hoffmann / Fatima Amrani / Marilda Irène Ajala Lopes

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Les organes compétents

Monsieur Alex Hoffmann / Madame Marilda Irène Ajala Lopes / Fatima Amrani

*Gérant technique / Gérante administrative / Gérante administrative*

Référence de publication: 2013050118/29.

(130061254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Pecci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 2A, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 129.715.

J'ai le regret de vous remettre par la présente ma démission en tant que gérante administrative de votre estimée société.

Hesperange, le 18 mars 2013.

Diane WUNSCH.

Référence de publication: 2013050114/10.

(130060549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Zhelezniak Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.802.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 27 mars 2013 que:

- LADESA FOUNDATION, ayant son siège social au 31, Städtle, FL - 9490 Vaduz, a cédé 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société ZHELEZNIAC INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg à Monsieur Petr KOROTKEVICH, demeurant au 1, Esopas Street, 4041 Limassol, Chypre.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société ZHELEZNIAC INVESTMENTS S.à r.l. en date du 27 mars 2013 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société ZHELEZNIAC INVESTMENTS S.à r.l. est détenu comme suit:

Monsieur Petr KOROTKEVICH, demeurant au 1, Esopas Street, 4041 Limassol, Chypre: 100 parts sociales.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013050285/19.

(130060937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**Yum! Franchise de Mexico, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXP 300.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.103.

Par résolutions signées en date du 12 avril 2013, l'associé unique a pris la décision suivante:

Nomination du Réviseur d'Entreprise pour une durée indéterminée à compter du 12 avril 2013:

KPMG Luxembourg S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Sociétés, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

*Pour la Société*

Johannes de Zwart

*Gérant A*

Référence de publication: 2013050284/17.

(130060948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Underwriting Capital I SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.206.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 9.04.2013:*

- Ernst & Young wird durch KPMG, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg, B149133, als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung - zugelassener Wirtschaftsprüfer - ersetzt. KPMG wird bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, bestellt.

Luxembourg, den 18. April 2013.

Référence de publication: 2013050240/13.

(130061395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration tenue en date du 15 avril 2013:*

La nomination de l'administrateur de classe B de la société:

- JASON VENNING, avec adresse professionnelle au 29, Richmond Road, Pembroke HM 08 Bermuda a été acceptée avec effet au 15 avril 2013 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013049859/15.

(130061092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**GFT-Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9090 Warken, 16, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 150.579.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Gesellschaftssitz am 17. April 2013 um 10.00 Uhr*

Die Versammlung beschliesst einstimmig den Gesellschaftssitz von L - 9020 Ettelbruck, 30, Rue du Canal nach L - 9090 Warken, 16, Rue de Welscheid zu verlegen.

Die Versammlung stellt fest dass die Adresse des Rechnungskommissars Frau Petra KUHN geändert hat in L - 9090 Warken, 49, Rue de Welscheid.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thomas FRITZ / Gabriele FRITZ

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2013049891/16.

(130060964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Al Chem (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.888.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of March.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

**THERE APPEARED:**

"Al Chem (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-272100,

here represented by Mrs Valerie-Anne Bastian, private employee, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 26 March 2013.

The said proxy, signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Al Chem (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.888, incorporated pursuant to a notarial deed received by a notarial deed dated 4 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 31 October 2012, number 2676, page 128402.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to convert the Company's share capital from EUR to USD, at the exchange rate of EUR 1 = USD 1.30283, with effect as of 8 March 2013 and to exchange the ninety thousand (90,000) existing shares against one hundred and seventeen thousand two hundred and fifty-five (117,255) shares each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00), so that the share capital of ninety thousand Euro (EUR 90,000.00) is replaced by a share capital of one hundred and seventeen thousand two hundred and fifty-five US Dollars (USD 117,255.00) represented by (i) eleven thousand seven hundred and twenty-five (11,725) Class A Ordinary Shares, (ii) eleven thousand seven hundred and twenty-five (11,725) Class B Ordinary Shares, (iii) eleven thousand seven hundred and twenty-five (11,725) Class C Ordinary Shares, (iv) eleven thousand seven hundred and twenty-five (11,725) Class D Ordinary Shares, (v) eleven thousand seven hundred and twenty-five (11,725) Class E Ordinary Shares, (vi) eleven thousand seven hundred and twenty-five (11,725) Class F Ordinary Shares, (vii) eleven thousand seven hundred and twenty-five (11,725) Class G Ordinary Shares, (viii) eleven thousand seven hundred and twenty-five (11,725) Class H Ordinary Shares, (ix) eleven thousand seven hundred and twenty-five (11,725) Class I Ordinary Shares and (x) eleven thousand seven hundred and thirty (11,730) Class J Ordinary Shares, each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) each.

The sole shareholder resolves to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

*Second resolution*

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million six hundred and eighty-two thousand seven hundred and forty-five US Dollars (USD 1,682,745.00), so as to raise it from its present amount after conversion of one hundred and seventeen thousand two hundred and fifty-five US Dollars (USD 117,255.00) up to one million eight hundred thousand US Dollars (USD 1,800,000.00), by the issue of one million six hundred and eighty-two thousand seven hundred and forty-five (1,682,745) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one US Dollar (EUR 1.-) divided into (i) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy-five (168,275) Class A Shares, (ii) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy-five (168,275) Class B Shares, (iii) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy-five (168,275) Class C Shares, (iv) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy-five (168,275) Class D Shares, (v) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy-five (168,275) Class E Shares, (vi) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy-five (168,275) Class F Shares, (vii) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy-five (168,275) Class G Shares, (viii) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy-five (168,275) Class H Shares, (ix) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy-five (168,275) Class I Shares and (x) one hundred and sixty-eight thousand two hundred and seventy (168,270) Class J Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI Chem (Cayman) Limited prenamed. The total contribution amount of one million six hundred and eighty-two thousand seven hundred and forty-five US Dollars (USD 1,682,745.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Third resolution*

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million eight hundred thousand US Dollars (USD 1,800,000.00) represented by one million eight hundred thousand (1,800,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, divided into (i) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and eighty thousand (180,000) Shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

*Fourth resolution*

The shareholder decides to restate the articles 5.2, 5.5, 5.7.1, and 5.7.2 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.2.** The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

" **5.5.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares (except from the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J)."

" **5.7.1.** The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares." and

" **5.7.2.** The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

*Fifth resolution*

The shareholder decides to restate article 7 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **7. Transfer of shares.**

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.2.4 Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder."

*Sixth resolution*

The shareholder decides to restate article 15 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

## " 15. Distributions on shares.

15.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal reserve will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.4 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.6 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence)."

### *Seventh resolution*

The shareholder decides to restate the definition of Available Amount in the article 17 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

"Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extend the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

«Al Chem (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-272100 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Valérie-Anne Bastian, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 26 mars 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Al Chem (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.888, constituée suivant un acte notarié en date du 4 octobre 2012, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 31 octobre 2012, numéro 2676, page 128402.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de convertir le capital de la Société de EUR en USD au taux de change de EUR 1 = USD 1.30283, avec effet au 8 mars 2013 et d'échanger les quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales existantes contre cent dix-sept mille deux cent cinquante-cinq (117.255) parts sociales d'un dollar US (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de quatre-vingt-dix mille Euro (EUR 90.000,00) soit remplacé par un capital social de cent dix-sept mille deux cent cinquante-cinq dollars US (USD 117.255.00) représenté par (i) onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) Parts Sociales de Catégorie D, (v) onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) onze mille sept cent vingt-cinq (11.725) Parts Sociales de Catégorie I et (x) onze mille sept cent trente (11.730) Parts Sociales de Catégorie J, d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

#### *Seconde résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million six cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-cinq dollars US (USD 1.682.745,00), de façon à l'accroître de son montant actuel, après conversion, de cent dix-sept mille deux cent cinquante-cinq dollars US (USD 117.255.00) à un million huit cent mille dollars US (USD 1.800.000,00), par l'émission d'un million six cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-cinq (1.682.745) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.00), réparties en (i) cent soixante-huit mille deux cent soixante-quinze (168.275) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent soixante-huit mille deux cent soixante-quinze (168.275) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent soixante-huit mille deux cent soixante-quinze (168.275) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent soixante-huit

mille deux cent soixante-quinze (168.275) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent soixante-huit mille deux cent soixante-quinze (168.275) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent soixante-huit mille deux cent soixante-quinze (168.275) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent soixante-huit mille deux cent soixante-quinze (168.275) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent soixante-huit mille deux cent soixante-quinze (168.275) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent soixante-huit mille deux cent soixante-quinze (168.275) Parts Sociales de Catégorie I et (x) cent soixante-huit mille deux cent soixante-dix (168.270) Parts Sociales de Catégorie J, et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par AI Chem (Cayman) Limited, prénommée. Le montant total de l'apport d'un million six cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-cinq dollars US (USD 1.682.745,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,00), représenté par un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales d'une valeur d'un dollar US (USD 1.-) chacune divisées en (i) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément».

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier les articles 5.2, 5.5, 5.7.1 et 5.7.2 des statuts de la Société, qui seront désormais lus comme suit:

« **5.2.** La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale»;

« **5.5.** Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J)»;

« **5.7.1.** La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales» et

« **5.7.2.** Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Interimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible».

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

#### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.2.4 Sans préjudice du droit de la Société de racheter ses parts sociales d'une ou plusieurs catégories en vue de leur annulation, les parts sociales d'une des catégories ne peuvent être transférées à un Associé existant ou un nouvel Associé, que si un nombre proportionnel des parts sociales dans les autres catégories est également transféré et ce de façon simultanée».

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

#### **15. «Distribution des parts.**

15.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

15.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

15.6 Le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de modifier la définition de Montant Disponible dans l'article 17 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure ou l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts».

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.P. MEYERS.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2013. Relation: EAC/2013/4401. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013045929/376.

(130056384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

#### **Finimmo Property 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.413.

#### **EXTRAIT**

Suite au transfert du siège social de la société l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, (administrateur de sociétés), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

- Monsieur Adrien ROLLE, (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013049855/14.

(130061437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Profutur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.947.

---

Le siège social du commissaire aux comptes, SOFINTER GESTION S.à r.l., est dorénavant établi au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013050130/11.

(130060634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Fläkt Woods VS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.140.

---

Par résolutions signées en date du 3 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- nomination de Fabian Sires, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049842/15.

(130060626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Finimmo Property 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.413.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 avril 2013*

1. La démission de Madame Séverine Desnos avec effet au 11 avril 2013.
2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:
  - Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 12 avril 2013.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013049856/15.

(130061437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

---

**Hexagon Deal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.800,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.801.

---

*Résolutions des associés du 2 avril 2013*

Ayant été informé de la démission de Monsieur Philippe PONSARD de sa fonction de gérant de catégorie B, de la société, les associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat.

Argos Soditic VI-A FCPR / Argos Soditic VI-B FCPR

85 parts sociales / 315 parts sociales

Représenté par Argos Soditic France S.A.S / Représenté par Argos Soditic France S.A.S

Signatures

Référence de publication: 2013049919/15.

(130061172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

**A.E.R.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale Le 2000 - route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.081.

L'an deux mille treize, le quatorze mars.

Par devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

La société FOGA FINANCE S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé rue de Bettembourg, Centre Le 2000, L-3378 Livange, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 132.059, détentrice de 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 3.000.000,- (trois millions euros) de la société A.E.R.O. S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social rue de Bettembourg, Centre Le 2000, L-3378 Livange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 61.081 (la «Société»),

ici dûment représentée par Maître Morgane IMGRUND, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration pré-mentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne représentée et par le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La précitée FOGA FINANCE S.A. est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la Société, laquelle fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire anciennement de résidence à Sanem, en date du 6 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 19 du 9 janvier 1998, dont les statuts ont été modifiés en date du 25 juin 2002 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1307 du 10 septembre 2002, puis modifiés en date du 20 février 2004 suivant acte reçu par devant Maître Emile SCHLESSER, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 406 du 16 avril 2004 et pour la dernière fois en date du 13 mars 2013 suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, en sa capacité d'Actionnaire Unique de la Société, a requis le notaire d'acter ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.000.000,- (trois millions euros) à EUR 4.000.000,- (quatre millions euros) par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million euros), à prélever sur les bénéfices reportés de la société, sans émission de nouvelles actions, par augmentation du pair comptable.

Il a été justifié au notaire instrumentant de l'existence des bénéfices reportés suffisants, par un bilan au 31 août 2012 dûment approuvé par l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 11 mars 2013 dont une copie restera annexée aux présentes.

Le bilan, après avoir été signées «ne varietur» par le représentant de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à EUR 4.000.000,- (quatre millions euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique d'accorder mandat à l'étude d'avocats Wildgen, Partners in Law, afin de prendre les mesures qui s'imposent en relation avec les résolutions ci-dessus et tout particulièrement la mise à jour du registre d'actionnaires de la Société.

*Coûts, Évaluation*

Les dépenses, coûts, frais et paiements de tout genre assumés par la Société en conséquence du présent acte sont évalué à environ 2.250,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Morgane IMGRUND, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2013. Relation GRE/2013/1255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2013039086/63.

(130048618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

**Primphoto S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 42, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 58.424.

L'an deux mil treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Madame Anne KIEFFER, née à Luxembourg, le 8 avril 1952, demeurant au 142, rue du Vicinal, B-6700 Arlon, gérante.

Laquelle comparante requiert le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) que le capital social de la société à responsabilité limité PRIMPHOTO S.A.R.L., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 58.424, ayant son siège social au 42, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 25 juin 1997, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté cent (100) parts sociales, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

*Constatation de cessions de parts sociales*

2) Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 20 février 2013, que la société MARQUESA S.A., ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 36.198, a cédé et transporté, quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales, qu'elle détenait dans la Société à Madame Anne KIEFFER, prénommée, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance;

3) Il résulte d'une autre cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 20 février 2013, que Madame Brigitte DASBOURG, demeurant au 7, route de Luxembourg, L-6195 Imbringen, a cédé et transporté, une (1) part sociale, qu'elle détenait dans la Société à Madame Anne KIEFFER, prénommée, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Pour les raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, ces cessions ont été approuvées par le gérant de la Société, qui les considère comme dûment signifiées à la Société, et qui a déclaré les accepter au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En raison des prédites cessions, toutes les parts sociales de la Société sont désormais détenues par Madame Anne KIEFFER, prénommée.

*Assemblée générale extraordinaire*

Suite à la constatation des cessions de parts sociales actée ci-avant, l'associée unique prénommée, représentant l'intégralité du capital social, s'est ensuite réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée, a pris la résolution suivante:

### Résolution unique

L'associée unique décide de refondre complètement les statuts de la Société, sans néanmoins toucher ni à sa forme, ni à son objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

#### **“Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de PRIMPHOTO S.A.R.L. (ci-après la Société”).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un laboratoire de développement de films, avec la vente des articles de la branche, l'exploitation d'un appareil de photographies instantanées et service de photocopies.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

#### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales."

##### *Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-), sont à charge de la société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Anne KIEFFER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 2013. Relation GRE/2013/1153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038870/116.

(130047947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

#### **AESF Smashing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.558.936,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.714.

AXA Early Secondary Fund V L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit d'Ecosse, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Ecosse, immatriculé au Companies House sous le numéro SL11002, détenteur de 1,116,764 (un million cent seize mille sept cent soixante quatre) parts sociales de classe A d'une valeur de 1 EUR (un Euro) chacune et 34,758 (trente quatre mille sept cent cinquante huit) parts sociales de classe B, d'une valeur de 1 EUR (un Euro) chacune;

a transféré en date du 28 mars 2013, 89,341 (quatre-vingt neuf mille trois cent quarante et une) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (1 Euro) chacune, et 2,781 (deux mille sept cent quatre-vingt-une) parts sociales de classe B de 1 EUR (1 Euro) chacune; à

AXA Early Secondary Fund V B L.P., un limited partnership constitué et régi par le droit d'Ecosse, ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, Ecosse, immatriculé au Companies House sous le numéro SL012119; avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013050319/23.

(130061111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.